

LA CERTIFICATION DES PRODUCTEURS

UN PARCOURS TRÈS ENCADRÉ

S'assurer que les bénéfices du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social : c'est dans ce but que le label Max Havelaar s'est doté d'un système de certification et de contrôle indépendant.

Il y a deux ans, ils étaient trois et aujourd'hui, ils sont une trentaine. Les employés de FLO-Cert sont un peu les anges gardiens du label Max Havelaar (1). Cette société a été créée par la fédération internationale FLO, afin de garantir une certification et un contrôle conforme aux exigences de transparence et d'indépendance de la norme internationale ISO 65 (voir encadré). Ainsi, au sein du label, l'instance de contrôle est distincte des instances qui définissent les standards. Pour ainsi dire, le « judiciaire » est séparé du « législatif ».

CANDIDATURES

Le rôle du « judiciaire », c'est de vérifier que les bénéfices du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social. Car même si le système fonctionne bien, sur les quelque 550 organisations de producteurs, les dérives ne sont pas chose impossible. Le travail de FLO-Cert est donc de détecter les manquements graves

comme, plus fréquemment, les « marges d'amélioration », grâce à une méthodologie de contrôle de plus en plus affinée.

Lorsqu'une organisation de producteurs ou une plantation souhaite être certifiée, elle remplit un dossier complet de candidature.

FLO-Cert cherche d'abord à comprendre si les « pré-conditions » sont réunies : transparence

de gestion et démocratie dans les coopératives, formation d'un comité paritaire pour les plantations, absence d'utilisation des produits chimiques interdits... « *Nous ne cherchons pas à tout leur faire réinventer, explique Maïke Höpken, en charge du traitement des candidatures. Mais si par exemple ils ne tiennent pas de compte-rendu d'assemblée générale, nous leur demandons de le faire.* »

Quand l'organisation a fourni ces informations préliminaires, l'un des 54 inspecteurs mandatés par FLO-Cert procède à une inspection initiale sur le terrain. Pendant cinq à dix jours,

suivant une procédure précise, il visite les lieux, audite les comptes, s'entretient avec les producteurs ou les travailleurs...

COMITÉ DE CERTIFICATION

Sur la base de son rapport, la décision reviendra au directeur de FLO-Cert, en concertation avec un comité de certification où sont représentés les producteurs, les acteurs commerciaux, des experts extérieurs et les associations nationales comme Max Havelaar France.

Le comité examinera de nombreux paramètres, mais privilégiera les structures saines : « *La première garantie qui nous semble importante, c'est que les producteurs aient le contrôle de leur organisation* », estime Evi Mateboer, analyste de certification.

Le commerce équitable n'est pas un monde idéal. Il est le début d'une dynamique de développement, et non une réalité figée. La certification est donc souvent assortie de « conditions » mettant en évidence les « marges d'amélioration ». « *Il y a parfois des problèmes, mais nous sommes là pour les identifier et permettre de les*

« La première garantie, c'est que les producteurs contrôlent leur organisation »
Evi Mateboer

ISO 65 : LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'INDÉPENDANCE

Depuis sa création, FLO-Cert a adapté son organisation pour être en conformité avec la norme internationale ISO 65. Cette norme définit les conditions de transparence et d'indépendance pour les organismes certificateurs. « *Les consommateurs veulent pouvoir faire confiance aux contrôles réalisés par les organismes de certification, et ce d'autant qu'ils ne peuvent contrôler eux-mêmes* », explique Stéphanie Gaynard, de FLO-Cert Paris. L'accréditation ISO 65, qui devrait être officiellement attribuée dans les tout prochains mois, certifiera donc l'indépendance de FLO-Cert, l'impartialité et de l'efficacité de ses contrôles et la transparence de son activité. ■

résoudre », rappelle Uriel Barrantes, analyste de certification. Dans ce cas, des « inspections de suivi » iront vérifier que la coopérative ou la plantation a bien fait les efforts demandés par le comité de certification pour satisfaire les exigences minimales.

Sinon, les inspections suivront leur cours normal, à raison d'une par an.

ACTIONS CORRECTIVES

Celles-ci peuvent mettre en évidence des manquements souvent mineurs, parfois graves. « *Quand un problème*

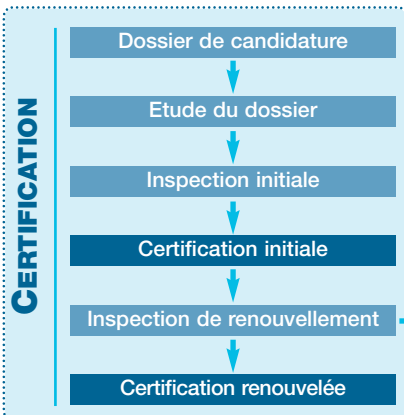
survient, il touche souvent au même domaine, remarque Evi Mateboer. Il arrive que les producteurs aient du mal à gérer la prime de développement et à mettre en place pour elle des systèmes de comptabilité séparés. »

Afin que l'organisation redevienne conforme aux standards, le comité de certification préconise des « actions correctives » qu'elle doit mettre en oeuvre dans un délai imparti. Un réseau d'appui constitué par les coordinateurs de FLO et des réseaux

d'ONG peuvent les y aider.

Dans les cas les plus préoccupants, le certificat peut être suspendu, et l'organisation être provisoirement contrainte de cesser de vendre via le label jusqu'à ce qu'elle ait résolu le problème. Mais la sanction ultime est simplement la « décertification », ce qui est arrivé treize fois l'an passé sur les 550 organisations certifiées. ■

> (1) FLO-Cert contrôle aussi les acteurs commerciaux impliqués : exportateurs, importateurs, fabricants...



LA PROCÉDURE SUIVIE PAR FLO-CERT

Délai de mise en place de la certification ou du renouvellement : deux à trois mois

